



Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



40^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 7-8 novembre 2012

UNEP/CMS/StC40/11.2.1

CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS DE LA COP

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Contexte

1. La 11^{ème} session de la Conférence des Parties à la CMS (COP11) étant prévue fin 2014, des suggestions de changements ont été proposées par les Parties et le Secrétariat. Elles sont détaillées dans le présent document. Les premiers avis des membres du Comité permanent sur ces suggestions ont été obtenus en réponse à un email du Président envoyé au cours de cette année, et sont inclus au présent document. Le Secrétariat a également pris en compte les commentaires pertinents issus des réponses des délégués au sondage réalisé à la fin de la COP10.

2. Un certain nombre d'améliorations simples de l'efficacité seront naturellement mises en œuvre et ne sont pas discutées plus en détail dans le présent document, notamment :

- a) Mettre en ligne les documents finaux et les avant-projets de résolutions sur le site web six semaines avant la COP (dans les trois langues). Cela laissera aux Parties suffisamment de temps pour mener des consultations au niveau national, régional et avec d'autres Parties. Cela permettra également au Secrétariat de recueillir avant la COP une première série de commentaires sur les avant-projets de résolutions, si nécessaire.
- b) Encourager les discussions régionales, par email ou téléconférence, en amont de la COP.
- c) Engager des traducteurs de meilleure qualité (déjà réalisé).
- d) Préparer un ordre du jour plus clair dont les points sont liés aux numéros des documents.
- e) Fournir les documents sur une clé USB afin de réduire les impressions et le papier utilisé.
- f) Éviter d'une manière générale de mener des réunions parallèlement à la COP11 (telles que des réunions relatives aux espèces des accords). Les délégués pour de telles réunions ne sont généralement pas les Points focaux nationaux participant à la COP, ce qui ne permet donc pas de réaliser les économies prévues sur les déplacements. Par ailleurs, cela rend extrêmement lourde la charge de travail du Secrétariat durant l'organisation de la COP.

Élaboration des résolutions par les Parties

3. Les Parties pourraient jouer un rôle plus important dans la proposition et la rédaction des projets de résolutions. La majorité des questions de la COP10 a été dirigée par le Secrétariat, à l'exception (sur 29 résolutions) des avant-projets des résolutions sur le bruit en milieu marin

(Australie), l'empoisonnement des oiseaux (Suisse), les oiseaux terrestres en Afrique (Ghana) et les procédures de recrutement du Secrétaire exécutif de la CMS (EU).

4. Les autres aspects et questions que les Parties pourraient diriger incluent des problématiques existantes qui requièrent de plus amples développements techniques (tels que les espèces exotiques invasives et les réseaux écologiques), des questions nouvelles lorsqu'elles émergent et des lacunes. Les Parties pourraient également présenter leurs résolutions en séance plénière.

5. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Une implication plus directe des Parties dans le travail principal de la Convention et un véritable engagement lié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque que les Parties ne parviennent pas à respecter les délais convenus. • Une coordination accrue du Secrétariat pour définir les échéances et veiller à leur respect (peut-être compensée par une diminution du temps consacré à diriger le travail).

6. Le Comité permanent est invité à considérer les questions pour lesquelles les Parties pourraient diriger l'élaboration des résolutions à la COP11, ainsi que des documents de références, si cela est nécessaire ou attendu, et à encourager les Parties à envisager de le faire.

Réunion spéciale du Comité permanent pour travailler à la clarification des documents

7. Pour la COP10, un groupe de travail du Comité permanent a été constitué pour examiner les documents de la COP par email. Cette procédure a permis une certaine implication des Parties. Toutefois, le groupe de travail a fait peu de commentaires. Une réunion supplémentaire, téléconférence ou forum en ligne du Comité permanent (ou de son groupe de travail sur les documents de la COP) pourrait avoir lieu pour clarifier les documents. Cette réunion complémentaire devrait précéder la réunion pré-COP, qui se déroule la veille de la COP et traite essentiellement de logistique et de procédures.

8. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Davantage d'opportunités et d'incitations pour les Parties à commenter les avant-projets des documents. • Davantage d'implication et d'adhésion des Parties (en admettant qu'elles transmettent leurs commentaires dans les délais impartis). • Si cela est réalisé au travers d'une téléconférence ou d'un forum en ligne, les dépenses supplémentaires pour ces réunions seront très réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la charge de travail du Secrétariat pour organiser une telle réunion et amener les Parties à y participer. • Augmentation potentielle des commentaires/amendements nécessitant une traduction en trois langues, qui induirait une augmentation du coût et du temps de traduction. • Dans le cas d'une réunion physique, augmentation des dépenses (une réunion de deux jours du Comité permanent à Bonn, avec financement des délégués éligibles et des interprètes pourrait coûter environ 28 000 €).

9. Le Comité permanent est invité à examiner l'éventualité d'une téléconférence supplémentaire, ou d'un forum en ligne du Comité permanent (ou de son groupe de travail sur les documents) pour commenter et clarifier les documents.

Réunion des Chefs de délégation

10. La réunion des Chefs de délégation précédant la COP10 a été initiée par le Secrétariat pour informer les Chefs de délégation des problématiques à discuter lors de la COP et des questions faisant l'objet de controverses. Toutefois, il n'y a pas eu d'interprétation dans les deux autres langues, ce qui a limité la participation des délégués. La réunion pourrait être plus formelle, avec un ordre du jour préparé à l'avance et un service d'interprétation. Organisée le soir précédant la COP, une telle réunion permettrait aux Parties d'être mieux préparées à la COP.

11. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties seraient mieux préparées et encouragées à fournir dans les temps des nominations pour les postes élus. • L'interprétation permettrait à tous les délégués de participer à la session. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses supplémentaires pour l'interprétation (environ 2 400 € par jour).

12. Le Comité permanent est invité à se prononcer sur la convocation d'une réunion des Chefs de délégation plus formelle, la veille de la COP11, avec un service d'interprétation.

Séances d'ouverture plus courtes et plus concises

13. La COP10 a commencé le dimanche soir par une cérémonie d'ouverture de haut niveau comprenant dix orateurs, suivie le lundi par une ouverture de deux heures incluant trois orateurs.

14. Le segment de haut niveau pourrait être combiné avec l'ouverture de la COP dans une même cérémonie de deux heures au total et incluant moins de discours. Comme pour la COP10, les questions administratives (telles que l'adoption des règles de procédure, l'élection des présidents) pourraient faire partie de la cérémonie combinée, afin que ces questions de procédure soient réglées rapidement. La réunion des Chefs de délégation se déroulerait toujours le soir précédant la COP.

15. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Des discours moins nombreux et plus courts. • Le dimanche après-midi pourrait être dédié des objectifs plus productifs (par ex. Réunions des groupes régionaux) et peut-être à certains événements parallèles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de réduction de l'importance et du sens donné à la cérémonie.

16. Le Comité permanent est invité à se prononcer sur l'ouverture de la COP par une cérémonie d'ouverture de haut niveau le premier jour, ne dépassant pas deux heures au total, avec des discours plus courts et moins nombreux, et incluant les questions administratives.

Prolongation de la COP d'une ou deux journées

17. La COP pourrait être prolongée afin que le Secrétariat dispose d'une journée entière pour finaliser les résolutions avant leur adoption lors de la dernière séance plénière, pendant que les délégués participeraient à une excursion et/ou un évènement social. Une autre journée supplémentaire pourrait être envisagée afin de fournir davantage de temps au Comité plénier (COW) ou aux discussions plénières et aux réunions des groupes de travail.

18. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Réduit la pression pesant sur les groupes de travail qui doivent se rencontrer pendant les journées de la COP, parallèlement aux réunions du COW et qui manquent également les évènements parallèles ayant lieu à l'heure du déjeuner.• Évite les absences des délégués lors des discussions sur des questions importantes lors du COW, en raison de leur participation à des groupes de travail.• Réduit la pression pesant sur les petites délégations ainsi que sur le Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none">• Il est difficile d'anticiper la longueur et la complexité de l'ordre du jour et des problématiques de la COP11. Une décision devra être prise suffisamment tôt pour que les délégués puissent organiser à l'avance leurs réservations de déplacement et d'hébergement.• Pourrait décourager les efforts mis en œuvre pour une gestion efficace de la COP.• Prolonger la COP d'un ou deux jours induirait des dépenses qui dépendraient de l'accord avec le pays hôte mais devraient couvrir les frais de personnel, des délégués éligibles et des interprètes, et pourraient s'élever à environ 32 000 € supplémentaires par jour.• Dépenses et aspects organisationnels d'une excursion et/ou d'un évènement social.• Les groupes de travail devraient tout de même se rencontrer plus tôt dans la semaine, mais pourraient le faire en soirée lorsque le COW ne se réunit pas.• Un trop grand nombre de délégués risquent de participer à l'excursion et ne pas être disponibles pour prendre part aux discussions et à la finalisation des résolutions, si nécessaire.

19. Le Comité permanent est invité à considérer la possibilité de prolonger la COP d'une ou deux journées entières. Lorsque l'ordre du jour provisoire sera établi, il sera plus facile d'évaluer le nombre de jours supplémentaires justifiés.

Évènements parallèles et réunions de groupes de travail

20. Il est souhaitable d'éviter le chevauchement des évènements parallèles avec des réunions de groupes de travail ou de trop nombreux évènements parallèles. Les options possibles sont les suivantes :

- a) Organiser moins d'évènements parallèles pour éviter d'avoir autant d'évènements de qualité en même temps, et laisser suffisamment de temps aux délégués pour prendre leur repas avant d'assister à un évènement. Sur cette base, les horaires de la COP

pourraient être 09.00-12.30 séance, 12.30–13.30 déjeuner, 13.30–15.00 événements parallèles, et 15.00-18.00 séance.

- b) Allouer une demi-journée aux événements parallèles, assez tôt durant la COP (peut-être le mardi après-midi) (note : cela impliquerait de rallonger la réunion d'une demi-journée).
- c) Alternativement, utiliser cette demi-journée pour tenir les réunions de groupes de travail, afin qu'elles puissent avancer de manière significative en début de COP.
- d) Organiser moins d'événements parallèles stratégiquement importants vers la fin de la COP, tous les débordements ayant lieu le jour de finalisation des résolutions (excursion), s'il en existe un.

21. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Éviter que le COW ne prenne des décisions ayant des implications financières alors que les membres du groupe de travail sur le budget sont absents en raison d'une réunion parallèle au COW. • Permettre à davantage de délégués d'assister à des événements parallèles qui sont très utiles pour montrer le fonctionnement de la Convention et ses Accords sur le terrain, quelles sont les ressources nécessaires et qui est impliqué (scientifiques, ONG, et société civile). • Éclairer les nouveaux délégués dans leurs prises de décision lors des COP. • Éviter ou réduire les chevauchements d'horaires avec les déjeuners. • Éviter que les orateurs ne se retrouvent face à une poignée de personnes seulement. • Permettre aux petites délégations d'assister à davantage d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de retarder les réunions des groupes de travail aux soirées ou plus tard dans la semaine, ce qui pourrait retarder la résolution de ces questions. • Risque pour les groupes de travail de ne pas bénéficier de l'espace approprié pendant toute la durée de la COP (s'il est occupé par des événements parallèles).

22. Le Comité permanent est invité à proposer des idées pour rendre les événements parallèles accessibles à autant de délégués que possible, en amont des prises de décisions et alors que les groupes de travail requièrent également du temps pour se réunir.

Moment pour les dispositions relatives aux pouvoirs

23. Le Comité des pouvoirs de la COP10 a été submergé par la tâche fastidieuse de la question des délégués ne fournissant pas leurs pouvoirs dans les délais, qui a occupé la plus grande partie du temps des membres pendant les quatre premiers jours de la COP. Il est proposé de demander aux délégués parrainés et non-parrainés de fournir des copies des pouvoirs avant la COP et si possible avant d'émettre les billets des délégués parrainés.

24. Les avantages et inconvénients sont :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Réduire la charge de travail du Comité des pouvoirs lors de la COP.• Améliorer l'efficacité opérationnelle de la COP.• Éviter les délégués assistant à la COP sans pouvoir pour participer.• Réduire la pression sur les petites délégations (moins de charge de travail pour le Comité).	<ul style="list-style-type: none">• Augmente la charge de travail du Secrétariat avant la COP.• Certains délégués ne peuvent pas obtenir de pouvoirs avant les délais pour l'émission des billets ou même avant la COP, sans que ce soit de leur faute.• Difficile pour les délégations qui subissent des changements de délégués de dernière minute.

25. Le Comité permanent est invité à proposer des idées pour traiter cette question, et à faire des observations sur la nécessité pour les délégués parrainés de fournir des copies des Pouvoirs avant l'émission des billets (mais avec des facilités pour ceux qui ne sont pas en mesure de satisfaire cette condition). Il pourrait être demandé aux délégués non-parrainés de fournir également des copies des pouvoirs avant la COP, si possible.

Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

- a. Considérer les questions pour lesquelles les Parties pourraient diriger l'élaboration des résolutions à la COP11 et à encourager les Parties à le faire ;
- b. Examiner l'éventualité d'une téléconférence supplémentaire ou d'un forum en ligne du Comité permanent (ou de son groupe de travail sur les documents) pour commenter et clarifier les documents de la MOP ;
- c. Se prononcer sur la convocation d'une réunion des Chefs de délégation plus formelle, la veille de la COP11, avec un service d'interprétation ;
- d. Se prononcer sur l'ouverture de la COP11 par une cérémonie d'ouverture de haut niveau le premier jour, ne dépassant pas deux heures au total, avec des discours plus courts et moins nombreux, et incluant les questions administratives ;
- e. Considérer la possibilité de prolonger la COP d'une ou deux journées entières, en utilisant l'ordre du jour provisoire pour déterminer le nombre de jours supplémentaires justifiés ;
- f. Proposer des idées pour rendre les événements parallèles accessibles à autant de délégués que possible, en amont des prises de décisions et alors que les groupes de travail requièrent également du temps pour se réunir, et
- g. Proposer des idées et faire des observations sur la nécessité pour tous les délégués de fournir des copies des pouvoirs avant la COP et avant l'émission des billets des délégués parrainés (mais avec des facilités pour ceux qui ne sont pas en mesure de satisfaire cette condition).